

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Energie
Schlagworte	Energiepolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Motion
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Bernhard, Laurent
Caretti, Brigitte
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Freymond, Nicolas
Mach, André
Mosimann, Andrea

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Bernhard, Laurent; Caretti, Brigitte; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Mach, André; Mosimann, Andrea 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Energiepolitik, Motion, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	2
Netz und Vertrieb	12
Wasserkraft	12
Kernenergie	12
Erdöl und Erdgas	13

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
BFE	Bundesamt für Energie
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
EU	Europäische Union
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
THG	Bundesgesetz über die technischen Handelshemmnisse
KöB-NR	Kommission für öffentliche Bauten des Nationalrates
StHG	Bundesgesetz über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden
EnG	Energiegesetz
EVED	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
StromVG	Stromversorgungsgesetz
PTT	Post-, Telefon- und Telegrafbetriebe
NCS	Nationale Strategie zum Schutz der Schweiz vor Cyber-Risiken

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
OFEN	Office fédéral de l'énergie
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
UE	Union européenne
PME	petites et moyennes entreprises
LETC	Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce
CCP-CP	Commission des constructions publiques
LHID	Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes
LEne	Loi sur l'énergie
DFTCE	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LApEI	Loi sur l'approvisionnement en électricité
PTT	Postes, téléphones, télégraphes
SNPC	Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energie

MOTION

DATUM: 01.12.1992
ANDRÉ MACH

Les deux Chambres ont approuvé une motion (Mo. Ad 92.057-3) de leur commission en faveur de l'encouragement des énergies renouvelables prenant en considération avant tout l'énergie solaire, la bioénergie, l'énergie du bois et les installations de chauffage. **Le chef du DFTCE avait pourtant proposé de classer cette motion** au vu des efforts déjà effectués dans le cadre d'«Energie 2000». ¹

MOTION

DATUM: 08.03.2018
MARCO ACKERMANN

Nachdem in einem ersten Schritt im Jahr 2007 der Strommarkt für Grosskunden mit einem Verbrauch von über 100 Kilowattstunden liberalisiert worden war, sollte mit der von der UREK-NR eingereichten Motion nun die **zweite Öffnungsetappe** für Kleinkunden folgen. Die Mehrheit der Kommission erhoffte sich von der Liberalisierung die Schaffung von mehr Anreizen zu technischem Fortschritt und zu Effizienzgewinn sowie eine Verringerung der ungleichen Lastenverteilung zwischen gebundenen und ungebundenen Endkunden. Letzteres Argument nahm auch der die Kommission im Rat vertretende Christian Wasserfallen (fdp, BE) auf: Mit der Motion sollten für alle «gleich lange Spiesse» geschaffen werden, denn es bestehe derzeit ein grosses Ungleichgewicht auf dem Markt, da nicht alle Haushalte und KMU gleich viel für den Strom bezahlen müssten und die Schweiz aufgrund unterschiedlicher Regelungen einem «Flickenteppich» ähnlich sehe. Der zweite Schritt der Liberalisierung sei zudem nötig, damit die Schweiz ein Stromabkommen mit der EU abschliessen könne. Schliesslich könnten gemäss Wasserfallen erneuerbare Energien auf einem nicht liberalisierten Markt gar nicht überleben, was der Energiestrategie 2050 widerspräche. Auch Pierre-André Page (svp, FR) unterstützte Wasserfallen und fügte an, dass die Konsumenten durch diesen Schritt mehr Flexibilität hätten, aus mehr attraktiven Produkten auswählen und ihren Konsum so auch anpassen könnten.

Ganz anderer Meinung war SP-Fraktionschef Roger Nordmann – seine Minderheit hatte die Ablehnung der Motion beantragt. In der Ratsrede sprach er von einer Illusion der alles regelnden Marktmacht und warnte erstens davor, dass die Kunden durch die geplante Liberalisierung keinen Rappen sparen würden, da die Produzenten bei mehr Wettbewerb auf Werbung setzen würden, was die Endpreise wieder in die Höhe triebe. Zweitens würde das Ziel der Förderung von erneuerbaren Energien entgegen der Meinung Wasserfallens auch mit einer «ruckartigen Liberalisierung» verfehlt, da die Stromproduzenten dadurch wie Axpo und Alpiq in Schwierigkeiten gerieten und die Schweiz von billigem ausländischem Kohlestrom überschwemmt würde. Betreffend das Abkommen mit der EU und der damit verbundenen Versorgungssicherheit sah Nordmann zwar die Notwendigkeit der Liberalisierung, das heisse jedoch nicht, dass man den Markt den Marktkräften überlassen müsse, betonte er. Stattdessen bedürfe der Strommarkt staatlicher Korrektur- und Unterstützungsmassnahmen.

Für Gesprächsstoff sorgte in der Ratsdebatte vor allem auch der Motionstext selber. Grundsätzlich befürworteten die im Rat sprechenden Parlamentarierinnen und Parlamentarier die Liberalisierung, jedoch stritten sie um die Art und Weise wie diese erfolgen sollte. Christian Imark (svp, SO) widersprach Roger Nordmann, dass niemand von einer bedingungslosen Liberalisierung spreche, wie jener dies anprangere. Nordmann las daraufhin den Gesetzestext vor und kritisierte, dass nirgends von Leitplanken, einem EU-Abkommen oder von Investitionen in erneuerbare Energien gesprochen werde. Zustimmung würde er erst, wenn diese Punkte auch geregelt seien.

Daraufhin meldete sich Bundesrätin Doris Leuthard zu Wort und beteuerte, dass die Liberalisierung selbstverständlich von flankierenden Massnahmen begleitet werden müsse. Eine Liberalisierung bringe vor allem Produktinnovationen, neue Geschäftsmodelle, beseitige Preisdifferenzen auf den Strombeschaffungskosten und sei deshalb auch konsumentenfreundlich. Bezüglich der Wahlfreiheit des Stromanbieters konkretisierte Leuthard die Vorstellungen des Bundesrates, wonach der Wechsel – wie bei der Krankenkasse – einmal jährlich möglich sein solle. Sie bat die grosse Kammer zur Annahme der Motion. Dieser Bitte und der Empfehlung der Mehrheit der UREK folgten 130 Nationalrätinnen und Nationalräte, 44 Gegenstimmen gingen aus der SP- und der Grünen-Fraktion ein. 8 Personen enthielten sich der Stimme. ²

Energiapolitik

MOTION
DATUM: 04.10.1990
BRIGITTE CARETTI

La votation sur l'article constitutionnel sur l'énergie du 23 septembre 1990 a cependant suscité beaucoup d'**interrogations dans l'arène politique quant à la future politique énergétique suisse**. Ainsi les motions des groupes écologiste (Mo. 90.810), socialiste (Mo. 90.735), indépendant-évangélique (Mo. 90.715) et de la conseillère nationale Segmüller (pdc, SG) (Mo. 90.823) désirent-elles, pêle-mêle, une taxe énergétique, des principes tarifaires (basés sur les coûts marginaux), des mesures de protection de l'environnement, une diminution des importations d'électricité, un plafonnement des participations helvétiques dans les centrales atomiques étrangères ainsi que des objectifs quant à la consommation globale (à noter aussi les interpellations des députés Steinegger (prd, UR) (Ip. 90.847) et Wanner (prd, SO) (Ip. 90.727) ainsi que le postulat du CE Huber (pdc, AG) (Po. 90.724)).³

MOTION
DATUM: 21.06.1996
LIONEL EPERON

Dans la droite ligne du débat suscité en 1995 par les interpellations Spoerry (prd, ZH) et Cavadini Jean (pl, NE), **la motion Schmid** Samuel (udc, BE) – qui charge le Conseil fédéral d'établir sans tarder et en accord avec les cantons ainsi que les milieux économiques intéressés un plan destiné à garantir l'approvisionnement de la Suisse en électricité qui soit conforme aux objectifs fixés par le gouvernement en matière de réduction des émissions de CO₂ – **a été transmise comme postulat par la Chambre basse**.⁴

MOTION
DATUM: 21.03.1997
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis comme postulat une motion David (pdc, SG) qui prie le gouvernement de réduire chaque année la consommation totale d'énergie en fixant à cette fin un objectif quantitatif pour la période allant jusqu'à l'an 2010. L'auteur du texte demande par ailleurs que l'OFEN élabore – de concert avec le monde scientifique, les groupes d'intérêts et la population – des scénarios permettant d'atteindre l'objectif retenu.⁵

MOTION
DATUM: 09.10.1998
LAURE DUPRAZ

Au Conseil National, les députés ont transformé en postulat une motion de leur Ceate invitant le gouvernement à stabiliser la consommation d'agents énergétiques fossiles d'ici à l'an 2000, puis de la réduire de quelque 20% au cours des dix années suivantes. Le Conseil fédéral a assuré que la politique énergétique actuelle sera poursuivie et consolidée à l'aide des lois sur l'énergie et sur le CO₂ et du programme qui prolongera «Energie 2000» après le tournant du siècle. Néanmoins, l'exécutif estima que les réductions d'agents fossiles ne pourraient pas atteindre les 20% au cours des dix années suivantes. Le Conseil national a également transmis un postulat Vallender (prd, AR) (Po. 98.3277) invitant le Conseil fédéral à faire en sorte que les violations des engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto du 10 décembre 1997, dans le domaine de la lutte contre les émissions de CO₂, fassent l'objet d'une procédure d'arbitrage internationale et que les pays en faute soient sanctionnés.⁶

MOTION
DATUM: 05.10.2006
ANDREA MOSIMANN

Der Ständerat befasste sich mit zwei im Vorjahr vom Nationalrat gutgeheissenen **Motionen von Lustenberger** (cvp, LU). Er lehnte die Motion (Mo. 04.3596) über die Förderung erneuerbarer Energien als erfüllt ab und nahm jene für ein Gesamt-Energiekonzept für die nächsten 25 Jahre an.⁷

MOTION
DATUM: 21.03.2007
NICOLAS FREYMOND

Année électorale aidant, les partis politiques n'ont pas attendu que le DETEC présente son plan d'action pour proposer des mesures visant, selon les options partisanes, à promouvoir un type d'énergie au détriment d'un autre. Par voie parlementaire, **le PRD et l'UDC se sont faits porte-parole du lobby nucléaire** par leurs efforts pour préparer la voie pour la construction de nouvelles centrales, notamment par la disqualification de la solution des usines à gaz et la promotion de l'indépendance énergétique. À l'inverse, le PS, les Verts et les évangéliques ont proposé des mesures en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, tout en essayant de faire obstacle à l'option nucléaire. Le Conseil national a adopté deux motions du groupe radical. La première (Mo. 06.3687) charge le Conseil fédéral de présenter à l'Assemblée, dans un délai de six mois, un rapport sur les divers moyens de combler les insuffisances de l'approvisionnement électrique sans hausse des émissions de CO₂, tout en garantissant l'indépendance énergétique du pays. La seconde (Mo. 06.3689) exige du gouvernement

qu'il prenne les dispositions nécessaires afin de moderniser et rééquiper les centrales nucléaires existantes. Le résultat du vote (105 voix contre 66) montre clairement l'opposition frontale entre la droite et la gauche sur la question nucléaire. La Chambre basse a en outre approuvé, par 101 voix contre 71, une motion du conseiller national Keller (udc, ZH) confiant au gouvernement la tâche d'inciter l'industrie de l'électricité à planifier sans délai jusqu'au stade décisionnel les centrales nucléaires nécessaires à l'approvisionnement du pays. Partant des mêmes considérations que les motions radicales, le motionnaire a fait valoir que, la faisabilité du stockage final des déchets radioactifs étant acquise, plus rien ne s'oppose à la construction de nouvelles centrales.⁸

MOTION

DATUM: 21.03.2007
NICOLAS FREYMOND

Le parlement s'est par ailleurs intéressé à la question de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Selon les chiffres de l'OFEN, environ 45% de la consommation énergétique finale est imputable au secteur du bâtiment. Le Conseil fédéral estime quant à lui à 50% les économies réalisables dans ce domaine. Le Conseil national a d'abord approuvé un postulat Heim (ps, SO) demandant au Conseil fédéral d'examiner, en collaboration avec les cantons, la possibilité d'introduire un certificat énergétique pour les bâtiments. Comme l'étiquette Energie pour les appareils et véhicules, ce certificat doit fournir une information transparente sur la consommation énergétique des biens immobiliers et inciter les acteurs du marché immobilier à recourir aux techniques nouvelles pour réduire la consommation globale et la part des énergies non renouvelables. Par 96 voix contre 80, la Chambre basse a également adopté une motion de la conseillère nationale Teuscher (pe, BE) chargeant le Conseil fédéral d'édicter des **normes légales en matière de consommation d'énergie dans la construction et la rénovation des bâtiments** de sorte à en réduire non seulement la consommation globale mais également la part des énergies non renouvelables. Convaincue sur le fond, la commission du Conseil des Etats a cependant considéré que l'art. 89 de la Constitution n'attribue aucune compétence à la Confédération pour prendre de telles mesures. Dans son rapport, la CEATE-CE invite donc les sénateurs à rejeter la motion Teuscher mais leur en soumet deux autres, l'une visant à modifier l'art. 89 de la Constitution pour octroyer à la Confédération la compétence d'édicter une réglementation pour les bâtiments, et l'autre réclamant, à l'instar du postulat Heim, l'introduction d'un certificat énergétique au niveau national. Suite à la réponse du Conseil fédéral et aux assurances reçues de la part des cantons concernant la poursuite de leurs efforts, la commission a finalement décidé de retirer la première motion.⁹

MOTION

DATUM: 11.06.2007
NICOLAS FREYMOND

Afin de **promouvoir les véhicules à faible consommation**, le Conseil national a adopté une motion Donzé (pev, BE) et un postulat Heim (ps, SO) (Po. 05.3703). La motion demande que la Confédération incite les cantons, seuls compétents en la matière, à calculer l'impôt sur les véhicules à moteur en fonction de leur consommation. Le postulat, quant à lui, charge le Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'instaurer une taxe proportionnelle sur la surconsommation lors de l'admission des véhicules à l'importation et de présenter un projet en ce sens. (sur ces deux objets, voir également ici et aussi ici)¹⁰

MOTION

DATUM: 01.10.2007
NICOLAS FREYMOND

La réduction de la consommation grâce à des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique a également suscité l'intérêt des parlementaires. Les Chambres ont ainsi transmis au Conseil fédéral une motion Leuthard (pdc, AG) lui donnant mandat de présenter un **projet de loi permettant la conclusion de conventions avec les cantons afin de renforcer les mesures promotionnelles prévues par la loi sur l'énergie (LEn)**, notamment en matière de rendement énergétique. La LEn attribuant à la Confédération la responsabilité de l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie pour les installations, les véhicules et les appareils (art. 8) et aux cantons la responsabilité du secteur du bâtiment (art. 9), la motionnaire souhaite renforcer la collaboration entre la Confédération et les cantons au moyen de conventions par lesquelles les cantons s'engageraient à atteindre des objectifs prédéfinis en matière de rendement énergétique dans un laps de temps donné. Un tel dispositif permettrait à la Confédération de coordonner au niveau national les mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique et ainsi de réduire l'écart manifeste entre les cantons les plus actifs en la matière et ceux y accordant peu d'importance.¹¹

MOTION
DATUM: 01.10.2007
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil des Etats a débattu de deux motions visant à l'édiction de prescriptions de consommation pour les appareils de télévision numérique. La transition vers la technologie digitale implique une forte croissance à court terme du nombre d'appareils de ce type. Or, ces appareils ne connaissent que deux modes : fonctionnement et veille. Même en veille, l'appareil requiert l'alimentation du réseau à des fins d'actualisation des programmes et de reconnaissance des canaux numériques. La diffusion de ces appareils va donc à elle seule occasionner une hausse de la consommation d'énergie électrique estimée entre 1 et 2% d'ici fin 2008. Forts de ce constat, la conseillère aux Etats Sommaruga (ps, BE) et la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE) ont déposé des motions visant à **l'édiction de normes de consommation** pour ces appareils au moment de l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'énergie et des ordonnances s'y rapportant. Le Conseil des Etats a adopté la motion de la CEATE-CE et la conseillère Sommaruga a par conséquent retiré la sienne. Le Conseil national, malgré l'opposition d'une minorité emmenée par des députés UDC, a approuvé la motion par 110 voix contre 30.¹²

MOTION
DATUM: 01.10.2007
NICOLAS FREYMOND

Les Chambres ont en outre approuvé l'introduction de **mesures incitatives à destination principalement des propriétaires immobiliers**. À la suite du Conseil national, le Conseil des Etats a adopté la motion de la CEATE-CN (Mo. 06.3015) demandant l'introduction dans le droit du bail du principe selon lequel les améliorations écologiques constituent des prestations supplémentaires, ainsi qu'une liste des mesures considérées comme des améliorations écologiques. (Concernant cette modification du droit du bail, cf. ici.) Il s'agit d'inciter les propriétaires à mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie en leur permettant d'en reporter le coût sur les loyers. La Chambre basse a pour sa part approuvé par 93 voix contre 75 une motion Bäumle (verts libéraux, ZH) (Mo. 06.3762) chargeant le Conseil fédéral de présenter une modification de la loi sur l'énergie introduisant un soutien financier de la Confédération et des cantons pour la construction et la transformation de bâtiments selon les standards Minergie et Minergie-P. Le motionnaire souhaite développer les incitations financières existantes de telle sorte que la Confédération (pour 75%) et les cantons (pour 25%) prennent à leur charge au minimum 60% du surcoût imputable aux standards Minergie. Le groupe démocrate-chrétien (Mo. 07.3031) a pour sa part proposé de réviser la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) pour exonérer d'impôts le capital épargné destiné à financer des assainissements ou d'autres mesures améliorant l'efficacité énergétique des immeubles. Malgré l'opposition du gouvernement, le Conseil national a approuvé cette motion par 118 voix contre 57. Dans le même sens, la Chambre basse a adopté par 132 voix contre 47 une motion Leutenegger (prd, ZH) visant à modifier l'ordonnance sur la déduction des frais relatifs aux immeubles privés dans le cadre de l'impôt fédéral direct pour permettre une répartition de l'investissement déductible sur plusieurs années, et non plus sur une seule.¹³

MOTION
DATUM: 27.05.2008
NICOLAS FREYMOND

À l'instar de l'année précédente, le parlement a poursuivi ses travaux sur la problématique de l'efficacité énergétique. La presse a interprété cet investissement comme une marque de soutien à Moritz Leuenberger et à son plan d'action dans ce domaine. Les parlementaires ont d'abord débattu de mesures visant à **améliorer l'information des consommateurs**. Ils ont ainsi décidé d'étendre le champ d'application de l'étiquette Energie aux installations électriques, véhicules et appareils non soumis à un régime harmonisé de l'Union européenne. Les chambres ont transmis au Conseil fédéral une motion en ce sens déposée par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE), malgré le préavis contraire de la CEATE-CN, laquelle a critiqué le caractère superflu et redondant de cette proposition, puisqu'elle figure déjà dans les plans d'action « efficacité énergétique » et « énergies renouvelables » adoptés par le gouvernement fin février.¹⁴

MOTION
DATUM: 27.05.2008
NICOLAS FREYMOND

Les chambres ont chargé le Conseil fédéral d'édicter des **prescriptions de consommation** pour les appareils ménagers et de bureau, les sources lumineuses, les moteurs électriques standard et les installations techniques des bâtiments. Elles ont approuvé une motion en ce sens émanant de la CEATE-CE. Ces prescriptions sont censées garantir que seuls les appareils présentant une efficacité énergétique conforme à l'état de la technique puissent être mis sur le marché. Le Conseil des Etats a cependant refusé de confier au gouvernement le mandat d'édicter des prescriptions dans le domaine du bâtiment comme le demandait une motion Teuscher (pe, BE) (Mo. 06.3461) approuvée par la chambre basse l'année précédente. Le plénum a ainsi suivi l'avis de sa CEATE, laquelle a rappelé que, selon l'art. 89 al. 4 de la Constitution fédérale, l'édiction de normes en ce domaine relève de la compétence exclusive des cantons.¹⁵

MOTION
DATUM: 08.12.2008
NICOLAS FREYMOND

Toujours dans le domaine de la construction, les chambres ont approuvé une motion de la CEATE-CN chargeant le Conseil fédéral de présenter un catalogue de mesures en faveur de **l'utilisation des énergies renouvelables pour la production de chaleur**, notamment lors de rénovations. Le Conseil national a également adopté une motion Chevrier (pdc, VS) (Mo. 07.3174) visant à introduire des aides financières destinées à **l'assainissement thermique du parc immobilier suisse**. Financées paritairement par les cantons et la Confédération, ces aides prendront notamment la forme d'avances remboursables sans intérêts. Enfin, la chambre des cantons a rejeté la motion Bäumle (verts libéraux, ZH) (Mo. 06.3762) adoptée par le Conseil national l'année précédente. Les sénateurs ont en effet jugé excessivement coûteux le soutien financier proposé pour la construction et la transformation de bâtiments selon les standards Minergie et Minergie-P.¹⁶

MOTION
DATUM: 16.12.2008
NICOLAS FREYMOND

Les chambres ont en outre transmis au Conseil fédéral une motion de la CEATE-CE visant à **introduire un certificat énergétique pour les bâtiments**. Obligatoire dans la version adoptée par le Conseil des Etats, cette nouvelle étiquette Energie est cependant devenue facultative à l'initiative de la CEATE-CN, qui a ainsi voulu éviter des complications lors d'assainissements importants ou de transferts d'immeubles, par exemple. La chambre des cantons s'est ralliée à celle du peuple, non sans avoir exprimé une certaine déception vis-à-vis de ce « pas en arrière ». Enfin, le Conseil national a refusé, par 99 voix contre 67, de créer une base légale obligeant les publicités pour des appareils et véhicules à indiquer clairement la consommation énergétique de ces derniers, comme le demandait une initiative parlementaire Teuscher (pe, BE).¹⁷

MOTION
DATUM: 16.12.2008
NICOLAS FREYMOND

Le parlement a également débattu de mesures concernant les prescriptions de consommation. Il a ainsi transmis une motion de la CEATE-CN visant à simplifier la **procédure de définition de valeurs-cibles**. Par une modification de la loi sur l'énergie (LEn), les chambres veulent généraliser l'objectif de réduction de la consommation à l'ensemble des installations, véhicules et appareils produits en série, et non plus seulement à ceux gourmands en énergie. La motion prévoit en outre l'application de ces prescriptions dès la procédure de mise sur le marché, sans obligation de négocier préalablement avec les acteurs de la branche concernée. Enfin, les dispositions d'application porteront non seulement sur l'efficacité en mode utilisation, mais également sur les pertes en mode veille.¹⁸

MOTION
DATUM: 16.12.2008
NICOLAS FREYMOND

Enfin, le parlement a débattu des propositions d'**incitations à destination des privés**. Le Conseil des Etats a approuvé, par 26 voix contre 7, une motion Simonetta Sommaruga (ps, BE) (mo. 08.3570) visant à encourager les propriétaires à améliorer le rendement énergétique de leurs bâtiments par une meilleure information, par des incitations fiscales, ainsi que par l'affectation d'une partie du produit de la taxe sur le CO2. La chambre haute a en outre traité les motions en cette matière adoptées par le Conseil national l'année précédente. Elle a ainsi adopté la motion Leutenegger (prd, ZH) visant à modifier l'ordonnance sur la déduction des frais relatifs aux immeubles privés dans le cadre de l'impôt fédéral direct pour permettre une répartition de l'investissement déductible sur plusieurs années (une seule actuellement). Sur proposition de sa CEATE et à la demande du Conseil fédéral, elle l'a cependant transformée en mandat d'examen, de sorte qu'elle soit examinée dans le contexte plus large des mesures de performance énergétique. Elle a fait de même avec la motion du groupe démocrate-

chrétien (mo. 07.3031) du Conseil national visant à réviser la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) pour exonérer de l'impôt le capital épargné destiné à financer des assainissements améliorant l'efficacité énergétique des immeubles. Le Conseil fédéral a reçu le mandat d'examiner et de faire rapport sur l'opportunité d'une telle révision de la LHID. Dans les deux cas, la CEATE-CE a rappelé que, depuis le dépôt et l'adoption de ces motions par le Conseil national, le DETEC a présenté un plan d'action et qu'un programme de mesures concrètes était en préparation. Elle a également souligné que les déductions existantes entraînent une complexification excessive du système fiscal et que ces incitations ne sont ni efficaces, ni efficientes. Le Conseil des Etats a en outre rejeté une motion Müller (prd, AG) (mo. 07.3010) allant dans le même sens, au motif qu'elle aurait permis de déduire un montant supérieur à l'investissement consenti pour la rénovation.¹⁹

MOTION

DATUM: 19.03.2009
NICOLAS FREYMOND

À la suite du Conseil des Etats l'année précédente, le Conseil national a approuvé de justesse, par 85 voix contre 84, une motion Simonetta Sommaruga (ps, BE) visant à encourager les propriétaires à améliorer le rendement énergétique de leurs bâtiments par une meilleure information, par des incitations fiscales, ainsi que par l'affectation d'une partie du produit de **la taxe sur le CO2**. Le plénum a ainsi suivi la majorité de sa commission de l'énergie, laquelle a jugé que cette motion complétait adéquatement l'initiative Hegetschweiler, alors que la minorité, issue des rangs du PLR et de l'UDC, la jugeait superflue, étant donné que toutes les mesures proposées sont déjà à l'étude (certificat énergétique unique pour les bâtiments) ou en voie d'application (« Programme bâtiments »).²⁰

MOTION

DATUM: 08.09.2009
NICOLAS FREYMOND

En 2008, dans le cadre du plan d'action « efficacité énergétique », le Conseil fédéral avait décidé qu'à partir de 2015 seules les **ampoules** présentant une efficacité forte ou optimale (labels A et B) seront autorisées sur le marché suisse. Jugeant ce délai excessivement long au regard des progrès techniques et du développement actuel du marché, le conseiller national Neiryck (pdc, VD) a déposé une initiative parlementaire (lv. Pa. 08.408) afin que les ampoules moins efficaces soient interdites dès 2010. Lors de l'examen préalable, la majorité bourgeoise de la CEATE-CN a estimé inopportun d'adopter des exigences distinctes de l'UE en cette matière, notamment en raison du risque de violation du principe du « Cassis de Dijon » que cela entraînerait. Une seconde majorité, formée de représentants du centre et de la gauche, a toutefois souhaité accélérer le renforcement des normes en matière de rendement énergétique. Ainsi, la CEATE-CN a déposé une motion de commission visant à **interdire les ampoules des catégories C à G à compter du 1er janvier 2012**. Le plénum a suivi sa commission en rejetant, par 90 voix contre 68, l'initiative et en approuvant, par 99 voix contre 67, la motion.²¹

MOTION

DATUM: 11.09.2009
NICOLAS FREYMOND

Les chambres ont discuté une série de propositions concernant les **incitations fiscales à l'assainissement énergétique des bâtiments**. Le Conseil national, tout d'abord, s'est à nouveau penché sur la motion Leutenegger (plr, ZH) visant à rendre possible une répartition de l'investissement déductible sur plusieurs années (contre une seule actuellement) après que le Conseil des Etats, souhaitant éviter que cette innovation ne complexifie excessivement le système fiscal, l'a transformée en mandat d'examen, l'année précédente. La commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a regretté la décision de la chambre haute, estimant qu'elle équivaut à un renoncement à obliger le Conseil fédéral à mettre en œuvre la modification proposée. Pour cette raison, elle a déposé elle-même une motion (mo. 09.3354) reprenant la proposition originelle du député Leutenegger. Se ralliant à l'avis de sa commission, le plénum a rejeté la motion amendée par le Conseil des Etats et adopté, par 115 voix contre 52, la motion de sa CER. Le Conseil national a par contre suivi le Conseil des Etats concernant la transformation en mandat d'examen de la motion du groupe démocrate-chrétien visant à réviser la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) pour exonérer de l'impôt le capital épargné destiné à financer des assainissements. En outre, les chambres ont transmis au Conseil fédéral une motion de la CER-CE (mo. 09.3014) visant à renforcer l'efficacité et l'efficience des déductions fiscales à travers l'adoption d'une méthode de calcul tenant compte de standards énergétiques minimaux.²²

MOTION
DATUM: 10.12.2009
NICOLAS FREYMOND

Les chambres ont transmis au Conseil fédéral une motion du groupe libéral-radical lui demandant de clarifier l'importance des **contrats à long terme avec l'étranger** pour garantir l'approvisionnement électrique du pays, d'étudier les conséquences de l'abrogation desdits contrats pour le prix du courant et la compétitivité de l'économie suisse.²³

MOTION
DATUM: 08.09.2010
NICOLAS FREYMOND

Contrairement au Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a rejeté tacitement une motion de la CEATE-CN visant à interdire les **ampoules des catégories C à G** à compter du 1er janvier 2012. Les sénateurs ont ainsi suivi l'avis de leur propre CEATE, laquelle a jugé inopportun que la Suisse adopte des prescriptions distinctes de l'UE et relevé que le marché n'offrait pas encore de solutions de remplacement adéquates.²⁴

MOTION
DATUM: 29.09.2010
NICOLAS FREYMOND

Dans le cadre du débat sur le programme immobilier du DDPS pour 2010, les chambres ont adopté tacitement une motion de la commission de la politique de sécurité du Conseil national chargeant le Conseil fédéral d'étudier systématiquement le potentiel d'amélioration énergétique des **installations de l'armée** qu'il entend rénover ou construire, ainsi que la possibilité d'y intégrer des unités de production d'énergie renouvelable.²⁵

MOTION
DATUM: 21.10.2010
NICOLAS FREYMOND

À l'automne, le DETEC a mis en consultation une autre modification de la LEnE concrétisant une motion de la CEATE-CN adoptée par les chambres en 2008. Cette modification vise à octroyer au Conseil fédéral la possibilité d'édicter directement des **prescriptions de consommation pour les installations, véhicules et appareils** afin d'être en mesure de réagir rapidement aux évolutions du marché et du contexte politique. En effet, le gouvernement juge que les accords volontaires avec les branches économiques n'ont eu que des effets limités. Aussi, il estime nécessaire d'imposer des normes contraignantes aux entreprises pour réduire la consommation électrique de ces biens.²⁶

MOTION
DATUM: 13.12.2010
NICOLAS FREYMOND

En mai de l'année sous revue, le Conseil fédéral a décidé d'inscrire dans la liste des **exceptions à l'application du principe du « Cassis de Dijon »** les prescriptions en matière d'efficacité énergétique concernant les appareils électriques qu'il avait arrêtées en 2009. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale révisée sur les entraves techniques au commerce (LETC) et répond, par anticipation, à une motion déposée peu auparavant par la CEATE-CN. Informée lors de la session d'été, la chambre du peuple a logiquement rejeté à l'unanimité ladite motion. (Concernant la LETC, voir ici, ainsi que ici)²⁷

MOTION
DATUM: 09.06.2011
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a accepté un postulat Darbellay (pdc, VS) chargeant le Conseil fédéral de mettre sur pied un **plan d'économies énergétiques** en matière d'électricité qui démontre les conséquences des mesures proposées ainsi que leur réel potentiel.²⁸

MOTION
DATUM: 11.09.2011
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a en outre accepté une motion Bischof (pdc, SO) dont le texte exige que le Conseil fédéral examine les modifications de lois permettant aux secteurs de **l'industrie à forte consommation d'énergie** de s'approvisionner en électricité à des prix concurrentiels. Le but étant d'exonérer ces secteurs de taxes. Le Conseil des Etats ne s'est pas prononcé sur cette motion en 2011.²⁹

MOTION
DATUM: 19.09.2011
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a accepté une motion du groupe PLR exigeant que la transformation de la production énergétique ne mette pas les **emplois** en péril. Le texte préconise une politique concurrentielle des prix du courant électrique, l'absence de nouvelles subventions ou de taxes d'incitation, une stagnation de la dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger, un raccourcissement des procédures d'autorisation et l'encouragement du progrès technologique. Le Conseil fédéral avait suggéré l'adoption de la dernière demande uniquement. Le Conseil des Etats ne s'est pas prononcé sur cette intervention parlementaire au cours de l'année sous revue.³⁰

MOTION
DATUM: 28.09.2011
LAURENT BERNHARD

Une motion déposée par le groupe PBD chargeant le Conseil fédéral d'améliorer l'efficacité énergétique des **éclairages publics** a également été adoptée.³¹

MOTION
DATUM: 28.09.2011
LAURENT BERNHARD

En adoptant une motion Leutenegger(plr, ZH), les chambres ont chargé le gouvernement de déterminer le niveau à partir duquel la sécurité de **l'approvisionnement en électricité** est assurée.³²

MOTION
DATUM: 06.12.2011
LAURENT BERNHARD

Le parlement a adopté une motion Noser (plr, ZH) visant à **adapter les normes d'efficacité électrique** en fonction de la meilleure technique disponible. Selon l'auteur de la motion, la Suisse serait en mesure d'économiser de cette manière plus de 10% de sa consommation d'électricité.³³

MOTION
DATUM: 06.12.2011
LAURENT BERNHARD

Malgré l'échec de l'initiative populaire visant à supprimer le **droit de recours** des associations en novembre 2008, une motion Rutschmann (udc, ZH) demandant son abolition en matière de politique énergétique a été adoptée par le Conseil national lors de la session d'été. Cette décision a fait grand bruit dans la presse. En septembre, le Conseil des Etats s'est cependant prononcé contre l'abolition du droit de recours en proposant un texte plus modéré. Celui-ci stipule que le Conseil fédéral est chargé d'examiner et d'ordonner des mesures visant à garantir que les oppositions et recours déposés contre l'octroi d'autorisations d'installations produisant de l'électricité provenant d'énergies renouvelables soient traités le plus rapidement possible. Le Conseil national s'est rallié à cette modification en décembre de l'année sous revue.³⁴

MOTION
DATUM: 06.12.2011
LAURENT BERNHARD

Les chambres ont donné suite à une motion Noser (plr, ZH) chargeant le Conseil fédéral d'examiner la possibilité que les clients finaux des réseaux de chauffage et de froid ainsi que les consommateurs finaux d'électricité, de gaz naturel et d'eau chaude industrielle puissent disposer, à des prix compétitifs, de **compteurs intelligents** mesurant leur consommation effective.³⁵

MOTION
DATUM: 21.12.2011
LAURENT BERNHARD

Les deux chambres du parlement ont par ailleurs transmis une motion de la commission des constructions publiques du Conseil national (CCP-CN) demandant au Conseil fédéral de prendre systématiquement en considération les potentiels en termes d'efficacité énergétique et d'utilisation d'énergies renouvelables lorsqu'il s'agit de construire ou de rénover des **installations fédérales**.³⁶

MOTION
DATUM: 24.09.2012
LAURENT BERNHARD

Lors de la session d'automne, le Conseil national s'est prononcé en faveur d'une motion émanant de sa commission de l'environnement, de l'aménagement, du territoire et de l'énergie (CEATE-CN) portant sur le **remplacement des chauffages électriques**. Le texte demande que le Conseil fédéral présente, en collaboration avec les cantons, les conditions-cadres légales permettant de remplacer la plupart des 250'000 chauffages électriques en fonction par des alternatives plus efficaces d'ici 2025. Le Conseil des Etats devra encore se prononcer sur cette motion.³⁷

MOTION
DATUM: 28.09.2012
LAURENT BERNHARD

Pour ce qui est du programme d'assainissement des bâtiments et autres programmes destinés à accroître l'efficacité énergétique, le Conseil national a accepté une motion Bourgeois (plr, FR) demandant au Conseil fédéral, en collaboration avec les cantons, de **prendre en considération les emplois générés par le programme en Suisse** tout en respectant les accords internationaux. Le texte propose notamment d'harmoniser, dans la mesure du possible, les lois fédérales et cantonales sur les marchés publics. Le Conseil des Etats ne s'est pas prononcé sur cette motion en 2012.³⁸

MOTION
DATUM: 13.12.2012
LAURENT BERNHARD

Suite à l'adoption d'une motion Leutenegger (plr, ZH), le Conseil fédéral a été chargé de lancer une révision de la loi sur l'aménagement du territoire et du droit fiscal afin de créer des incitations et des conditions favorables quant à **l'accélération de l'assainissement énergétique des bâtiments**. Le gouvernement avait pourtant recommandé aux Chambres fédérales de rejeter ce texte.³⁹

MOTION
DATUM: 03.06.2013
LAURENT BERNHARD

Le Conseil des Etats a rejeté une motion Bischof (pdc, SO) dont le texte exige que le Conseil fédéral examine les modifications de lois permettant aux secteurs de **l'industrie à forte consommation d'énergie** de s'approvisionner en électricité à des prix concurrentiels. Il est à relever que le Conseil national avait accepté cette motion en 2011.⁴⁰

MOTION
DATUM: 13.06.2013
LAURENT BERNHARD

Lors de la session d'été, le Conseil des Etats a en partie adopté une motion du groupe PLR exigeant que la transformation de la production énergétique ne mette pas les **emplois** en péril. Contrairement à la chambre du peuple, qui avait accepté l'intégralité du texte il y a deux ans, les sénateurs ont décidé de ne donner suite qu'à deux des cinq demandes. Le premier point porte sur l'accélération des procédures d'autorisation quant à la construction de nouvelles centrales et au développement des infrastructures et le second a pour objectif la promotion de la recherche énergétique.⁴¹

MOTION
DATUM: 31.10.2017
MARCO ACKERMANN

Der Bundesrat hatte nach der Vernehmlassung das UVEK im Sommer 2016 beauftragt, zu gegebenem Zeitpunkt weitere Schritte zur Strommarktliberalisierung einzuleiten. Diesen Zeitpunkt sah die UREK-NR Ende 2017 gekommen, reichte eine entsprechende Motion ein und kündigte in einer Medienmitteilung an, die vollständige Liberalisierung des Strommarktes umsetzen zu wollen. Eine vollständige **Strommarktliberalisierung** soll bezwecken, dass zukünftig auch Kleinkunden und private Haushalte entscheiden können, wo sie ihren Strom beziehen möchten. Kleinkunden und Grosskunden, die nicht auf dem internationalen Strommarkt einkaufen, bezahlen aktuell einen festen Strompreis, der nur jährlich angepasst wird.

Begonnen hatte die Debatte um die Liberalisierung des Strommarktes schon im Jahr 1999, endete dann vorerst jedoch mit einer Ablehnung an der Urne im Jahr 2002. Ein weiterer Schritt der Liberalisierung folgte fünf Jahre später mit dem Stromversorgungsgesetz, dank dem Grosskunden mit einem Verbrauch von über 100'000 kWh ihren Strom seit 2009 auf dem internationalen Markt frei beziehen können. Diese teilweise Liberalisierung reiche gemäss UVEK jedoch nicht aus, um ein **Stromabkommen mit der EU** abschliessen zu können. Ein Abkommen bringe mehr Versorgungssicherheit, senke gleichzeitig die Kosten und stelle die Schweiz bei Stromengpässen auf die gleiche Prioritätsstufe wie die EU-Staaten, erklärte Bundesrätin Doris Leuthard gegenüber der NZZ. Wie aus den Medien zu vernehmen war, befürchteten die linken Parteien jedoch, dass bei einem Abkommen billiger Kohlestrom importiert würde, sowie Wasserkraftwerke und Arbeitsplätze in der Schweiz verloren gingen. Auf der anderen Seite habe sich gemäss dem Tagesanzeiger die SVP diesbezüglich noch nicht genauer geäussert und die FDP sei gespalten. Unterstützung sei somit vorwiegend in der Mitte zu finden. Unklar seien somit die Auswirkungen dieser Massnahmen auf die Umsetzung der beschlossenen Energiestrategie 2050.⁴²

MOTION
DATUM: 05.03.2018
MARCO ACKERMANN

Mit der Motion „**Investitionsanreize für den langfristigen Erhalt der Schweizer Stromproduktionsanlagen**“ will die UREK-SR den Bundesrat beauftragen, Vorschläge zu unterbreiten, wie der Erhalt der Schweizer Produktionsanlagen im Energiebereich – insbesondere der Wasserkraftwerke – durch Investitionsanreize sichergestellt werden kann. Auslöser dieser Motion waren Zweifel der Kommission an diversen Annahmen des BFE gewesen, wonach in Zukunft keine Versorgungslücken auftreten würden und im Ausland stets genügend Strom für die Schliessung der im Winter aufgrund von Nachfrageüberhang entstehenden Schweizer Stromlücke bestehe. Denn gemäss Kommissionssprecher Werner Luginbühl (bdp, BE) sei sowohl zu beachten, dass künftig 40 Prozent der inländischen Stromproduktion durch die schrittweise Ausserkraftsetzung der Atomkraftwerke wegfallen werde und die tiefen internationalen Marktpreise die Anreize für Investitionen, vor allem auch in die Schweizer Wasserkraft, senken würden.

Der Bundesrat empfahl die Motion zur Ablehnung, da im Energiegesetz bereits vorgesehen ist, dass alle 5 Jahre eine Lagebeurteilung der Stromversorgungssicherheit vorgenommen wird und der Bund seit Januar 2018 unrentablen Grosswasserkraftwerken während 5 Jahren eine Marktprämie von CHF 120 Mio. jährlich zuspricht. In der Ratsdebatte wies Bundesrätin Leuthard ebenfalls auf die bestehenden Subventionen hin und fügte hinzu, dass im Energiebereich stets hohe Renditen bestehen würden und die Schaffung weiterer Anreize zur Erhaltung der Anlagen deshalb nicht nötig sei. Die kleine Kammer nahm die Motion mit 39 Stimmen gegen 5 Stimmen bei einer Enthaltung an.⁴³

MOTION

DATUM: 08.03.2018
MARCO ACKERMANN

Gemäss Untersuchungen des Bundes ist die Stromversorgungssicherheit unter der Energiestrategie 2050 auf absehbare Zeit gesichert. Um auch für extreme Situationen gewappnet zu sein, wollte eine einstimmige UREK-NR mittels einer Motion im Rahmen der Revision des StromVG eine zusätzliche **strategische Reserve** schaffen. Die Kommission folgte damit einer Forderung des BFE, welche die Liberalisierung des Strommarktes mit dieser Absicherung koppeln möchte. Der Bundesrat erachtete dieses zusätzliche Sicherheitselement ebenfalls als sinnvoll und beantragte die Annahme der Motion. In der Frühjahrsession 2018 nahm die grosse Kammer die Forderung stillschweigend an.⁴⁴

MOTION

DATUM: 11.09.2018
MARCO ACKERMANN

Nachdem die kleine Kammer die Motion «**Investitionsanreize für den langfristigen Erhalt der Schweizer Stromproduktionsanlagen**» ihrer UREK in der Frühlingssession 2018 angenommen hatte, beugte sich im Sommer 2018 die UREK-NR über das Geschäft. Eine Mehrheit der Kommission beantragte die Annahme der Motion und begründete dies mit der Notwendigkeit der Schaffung neuer Strategien und Regelungen vor Ablauf der aktuell befristeten Marktprämie im Jahr 2023. Die neuen Massnahmen sollten rechtzeitig in die Revision des StromVG Eingang finden. Eine Kommissionsminderheit Knecht (svp, AG) war jedoch der Ansicht, dass die bestehenden, ausdrücklich befristeten Unterstützungen für die Schweizer Wasserkraft ausreichend seien und lehnte deshalb neue Subventionen ab.

In der nationalrätlichen Diskussion meldete sich als erstes Géraldine Marchand-Balet (cvp, VS) für die UREK-NR zu Wort. Sie sah drei grössere Probleme in den Versorgungssicherheitsannahmen des Bundesrates: Erstens könne zwar im Winter bei einer Versorgungslücke auf französische und deutsche Stromimporte zurückgegriffen werden, diese seien aber aufgrund der Produktionsmethoden – Kohle und Atom – nicht nachhaltig. Zweitens würden rund 40 Prozent der inländischen Stromproduktion durch den schrittweisen Ausstieg aus der Atomenergie wegfallen. Diese Lücke müsse zwingend durch eine andere gesicherte Energiequelle gedeckt werden. Drittens sei die Wasserkraft derzeit nicht rentabel, da die internationalen Strompreise zu tief seien, um die Gestehungskosten der Schweizer Wasserkraft decken zu können. Zwar gebe es deswegen jährlich eine Marktprämie in der Höhe von CHF 120 Mio., diese sei jedoch beschränkt bis ins Jahr 2023 und verlange deshalb nach einer Nachfolgelösung. Zudem sei unklar, ob die Nachbarländer stets bereit seien, kurzfristige Stromlücken in der Schweiz zu schliessen, falls die erst kürzlich vom Nationalrat beschlossene strategische Reserve nicht ausreichen sollte, um den inländischen Energiehunger zu decken. Eine mögliche Unterstützungsmassnahme für die Wasserkraft – wie beispielsweise die Senkung des Wasserrechtszinses, die auch in der Kommission angesprochen worden sei – sei derzeit aber nicht mehrheitsfähig. Die Walliserin mahnte, es sei besser voranzuplanen als in der Not handeln zu müssen und es sei kurz- bis mittelfristig nötig, sich aus der Abhängigkeit von Kohle- und Atomstrom loszulösen. Auch der Berner Nationalrat Hans Grunder (bdp, BE) zweifelte an den bundesrätlichen Annahmen zur Versorgungssicherheit, die auf der Strommarktliberalisierung und dem unsicheren Stromabkommen mit der EU basierten. Mit Verweis auf die Antwort des Bundesrates zu einer Interpellation Lehmann (14.3501) seien in naher Zukunft Investitionen in die Schweizer Wasserkraft in der Höhe von rund CHF 30 Mrd. zu tätigen. Sollten sich die Annahmen des Bundesrates zur Versorgungssicherheit nicht bewahrheiten, seien Alternativen erwünscht, um ebendiese nötigen Investitionen zu sichern, argumentierte Grunder. Solche Alternativen könnten mithilfe der Motion der UREK-SR vorbereitet werden.

Der Bundesrat hatte sich schon im Vorfeld gegen die Motion ausgesprochen. Gemäss Bundesrätin Doris Leuthard bestehe keine Notwendigkeit für neue Subventionen, da schon im Rahmen der Energiestrategie 2050 genügend Fördermittel vorhanden seien, nachdem das Parlament unbefristete Investitionsbeiträge für Zubauten und Erneuerungen gesprochen habe. Überdies bestehe bis ins Jahr 2023 die Marktprämie,

die Strompreise entwickelten sich positiv und die geplante Marktöffnung werde eine noch bessere Versorgungssicherheit mit sich bringen.

In der grossen Kammer fand sich mit 102 zu 92 Stimmen schliesslich eine Mehrheit für die Annahme der Motion. Gegen das Anliegen stimmten vorwiegend Angehörige der Fraktionen der SVP, der GLP und der FDP. Die Motion wird somit in die bevorstehende Revision des StromVG einbezogen werden.⁴⁵

MOTION

DATUM: 10.12.2018
MARCO ACKERMANN

Nachdem der Nationalrat die Motion Bourgeois (fdp, FR) betreffend **Programme zur Steigerung der Energieeffizienz und die Berücksichtigung des schweizerischen Arbeitsmarktes** in der Herbstsession 2012 einstimmig und diskussionslos gutgeheissen hatte, hatte die WAK-SR im Juli des Folgejahres beschlossen, «die Motion zu sistieren, bis die Eckwerte über die Totalrevision des Bundesgesetzes über das öffentliche Beschaffungswesen [BöB] vorliegen». Im Herbst 2018 brachte die Kommission die Vorlage im Zusammenhang mit den Beratungen zum BöB wieder auf den Tisch, verknüpfte diese mit diversen weiteren Motionen im Bereich des öffentlichen Beschaffungswesens (Mo. 14.4307, Mo. 16.3657, Mo. 15.3770, Mo. 16.3222, Mo. 16.3870, Mo. 17.3571) und beantragte, alle diese abzulehnen. Als Begründung der einstimmigen Ablehnung der Motion Bourgeois gab die Kommission an, dass erstens das Hauptanliegen – die Harmonisierung der Gesetze des öffentlichen Beschaffungswesens unter den Kantonen – bereits mit der Totalrevision des BöB umgesetzt werde und zweitens der grösste Teil der Wertschöpfung bei der Gebäudesanierung in der Schweiz stattgefunden habe und somit auch der zweiten Forderung Rechnung getragen worden sei. Entgegen früherer Empfehlung beantragte nun auch der Bundesrat die Ablehnung der Motion. Stillschweigend folgte der Ständerat in der Wintersession 2018 diesem Votum und lehnte die Motion ab.⁴⁶

MOTION

DATUM: 04.06.2019
MARCO ACKERMANN

Der Nationalrat nahm in der Sommersession 2019 eine Motion der Thurgauer Nationalrätin Edith Graf-Litscher (sp, TG) mit 114 gegen 77 Stimmen an. Die Sozialdemokratin forderte im Vorstoss, die gesetzlichen Grundlagen dergestalt zu präzisieren, dass für die **Strombranche ein verpflichtender Grundschutz gegenüber Gefahren wie Cyberangriffen oder Naturgewalten** festgelegt wird. Sie begründete ihr Anliegen mit der essenziellen Bedeutung einer stabilen Stromversorgung für das Wohlergehen der Bevölkerung und für die Volkswirtschaft im Allgemeinen. Ein Cyberangriff auf die Strombranche sowie ein grossflächiger Versorgungsunterbruch hätten milliardenschwere Schäden für die Wirtschaft zur Folge. Der Bundesrat hatte im Vorfeld erklärt, er unterstütze zwar die Stossrichtung der Motion, hatte aber vergebens versucht, eine Mehrheit der grossen Kammer von den bereits laufenden oder abgeschlossenen Arbeiten (wie beispielsweise den international etablierten Standards für die Sicherheit von Informations- und Kommunikationstechnik IKT oder den nationalen Strategien zum Schutz kritischer Infrastrukturen SKI und zum Schutz der Schweiz vor Cyberisiken NCS) zu überzeugen und eine Ablehnung der Motion zu erreichen.⁴⁷

MOTION

DATUM: 05.12.2019
MARCO ACKERMANN

Entgegen dem Nationalrat lehnte der Ständerat in der Wintersession 2019 die Motion Graf-Litscher (sp, TG) für die **Schaffung eines gesetzlich verpflichtenden Grundschutzes für kritische Strominfrastrukturen gegenüber Cyberangriffen und relevanten Naturgefahren** stillschweigend ab. Zuvor hatte die einstimmige UREK-SR wie auch der Bundesrat dafür plädiert, die Motion abzulehnen. Kommissionssprecher Martin Schmid (fdp, GR) erklärte in der kleinen Kammer, weder der Bundesrat noch die ständerätliche Kommission stellten das Ziel der Motionärin infrage, sie sähen jedoch den gesetzgeberischen Handlungsbedarf nicht mehr gegeben. So seien beispielsweise mit der nationalen Strategie zum Schutz kritischer Infrastrukturen 2018–2022 oder mit dem revidierten Energiegesetz, das erst nach Einreichen dieses Vorstosses in Kraft getreten sei und das einige Anpassungen in den Bereichen Datensicherheit erfahren habe, bereits ausreichende Massnahmen erarbeitet worden, um den Schutz dieser wichtigen Infrastrukturen vor Cyberangriffen zu verbessern, erklärte Schmid im Plenum.⁴⁸

MOTION
DATUM: 09.12.2019
MARCO ACKERMANN

Der **Nationalrat** folgte in der Wintersession 2019 stillschweigend und diskussionslos seiner Schwesterkammer und nahm eine Motion der UREK-SR an, die eine **langfristige Stromversorgungssicherheit in der Schweiz und eine Klärung der Verantwortlichkeiten** verlangte. Die vorberatende und ebenfalls einstimmig gesinnte UREK-NR betonte die Wichtigkeit der Vorlage und verwies auf ihre eigene Motion 17.3970 («Revision des StromVG. Etablierung einer strategischen Reserve»), deren Stossrichtung dieselbe war. Beide Geschäfte forderten die Sicherstellung der langfristigen Stromversorgungssicherheit. Mittelfristig bis 2025 seien zwar grundsätzlich keine Stromengpässe zu erwarten, langfristig bestünden aber viele Unklarheiten, so zum Beispiel darüber, wie der Ausbau der Produktion in der Schweiz und in Europa verlaufen werde, inwieweit die Schweiz in den EU-Strombinnenmarkt eingebunden sein werde und wie stark ökologische Überlegungen der Dekarbonisierung im Bereich der Klimapolitik Auswirkungen auf die Strombranche haben würden. Von grosser Wichtigkeit sei daher vor allem die Beachtung des Zusammenspiels zwischen Energie- und Klimapolitik. Mit der Annahme der Motion wird sich der Bundesrat dieser zentralen Frage annehmen müssen.⁴⁹

Netz und Vertrieb

MOTION
DATUM: 09.06.1992
ANDRÉ MACH

La chambre haute a transmis comme postulat la **motion Loretan (prd, AG) (Mo. 92.3019) qui charge le Conseil fédéral de modifier la loi concernant les installations électriques** de telle sorte que les PTT indemnisent de manière adéquate les cantons et les communes lors de l'établissement des lignes téléphoniques et télégraphiques souterraines dans le domaine public.⁵⁰

Wasserkraft

MOTION
DATUM: 16.12.1992
ANDRÉ MACH

Le Conseil national a transmis une motion de sa commission de l'environnement **qui demande au Conseil fédéral**, conformément à la requête d'une initiative du canton du Valais (lv.ct. 90.203) approuvée par les deux Chambres, **d'élaborer une loi** instaurant une responsabilité civile illimitée des exploitants d'installations hydro-électriques.⁵¹

MOTION
DATUM: 18.12.1992
ANDRÉ MACH

La chambre haute a transmis comme postulat la **motion Schüle (prd, SH) (Mo. 92.3199) qui charge le Conseil fédéral d'entamer la révision de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques** afin de supprimer la limitation fédérale de la redevance annuelle. Le Conseil national a fait de même avec les motions Columberg (pdc, GR) (Mo. 92.3279) et Danuser (ps, TG) (Mo. 92.3274) dont les objectifs étaient similaires à celle de Kurt Schüle.⁵²

MOTION
DATUM: 16.06.1993
ANDRÉ MACH

Le Conseil des Etats a approuvé une motion du Conseil national qui charge le Conseil fédéral d'instaurer une responsabilité civile illimitée pour les exploitants d'installations hydro-électriques, analogue à celle en matière nucléaire; cette motion fait suite à une initiative du canton du Valais adoptée par les deux Chambres fédérales.⁵³

Kernenergie

MOTION
DATUM: 26.11.1991
ANDRÉ MACH

Au niveau fédéral, **une motion Fischer (prd, AG) (Mo. 91.3016)**, cosignée par 69 députés des partis bourgeois, demandant une révision partielle de la législation sur l'énergie nucléaire **afin de faciliter les procédures d'autorisation pour la création de dépôts pour déchets radioactifs**, a été adoptée par le Conseil national.⁵⁴

MOTION
DATUM: 10.06.1992
ANDRÉ MACH

Après le Conseil national, le Conseil des Etats a approuvé la motion Fischer (prd, AG) (Mo. 91.3016) qui demande une révision partielle de la législation sur l'énergie nucléaire afin de simplifier et d'accélérer les procédures d'autorisation pour la construction de dépôts de déchets radioactifs. Cependant, la chambre des cantons n'a accepté comme motion que la première partie du texte. La deuxième partie qui proposait de réduire les compétences des cantons dans les procédures d'autorisation, a été transmise comme postulat.⁵⁵

MOTION
DATUM: 18.03.1997
LIONEL EPERON

Après avoir été débattue au sein de la grande Chambre en 1996, **la motion Fischer** (prd, AG) concernant les contributions que peut fournir l'énergie nucléaire à la réduction des émissions de gaz carbonique **a été examinée par le Conseil des Etats**. Le premier point de la motion – qui chargeait le gouvernement d'intégrer des dispositions destinées à promouvoir la production d'énergie à partir de l'atome dans son projet de loi sur le CO₂ – a été transmis comme postulat, puis directement classé en raison de la publication alors toute récente du message relatif à la loi sur la réduction des émissions de CO₂. A l'instar du Conseil national, la Chambre haute a ensuite décidé de transmettre sous la forme d'un postulat le second volet de la motion qui enjoint l'exécutif fédéral à indiquer le rôle qu'il entend accorder à l'énergie nucléaire dans sa stratégie visant à prévenir la pénurie d'électricité annoncée pour 2010. Quant au troisième point de la motion sur l'importance à attribuer à l'énergie atomique dans le plan d'action national sur les changements climatiques, il a tout simplement été rejeté par les sénateurs.⁵⁶

MOTION
DATUM: 20.03.1998
LAURE DUPRAZ

La Chambre du peuple a décidé de transformer en postulat une motion Teuscher (pe, BE) invitant le Conseil fédéral à réviser la législation en vigueur sur l'énergie atomique de façon à empêcher l'exportation d'éléments combustibles nucléaires usés à l'étranger. La question sera développée dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'énergie atomique, ainsi que dans le dialogue engagé au niveau national sur l'énergie, a assuré le conseiller fédéral Leuenberger.⁵⁷

MOTION
DATUM: 09.10.1998
LAURE DUPRAZ

Le Conseil national a transformé en postulat une **motion Stump** (ps, AG) ayant trait au scandale des fuites radioactives. Le motionnaire a demandé une **interdiction de tout transport de déchets nucléaires à retraiter**, l'arrêt immédiat de tout retraitement, la suspension des contrats en cours, la réorganisation totale des autorités de surveillance et la création d'une autorité de contrôle et de vérification indépendante des autorités délivrant les autorisations. Le Conseil fédéral a répété qu'aucune autorisation ne serait délivrée avant une clarification des causes de la contamination et avant la mise en place de mesures adéquates afin de supprimer tout risque. L'exécutif a rappelé que la question du retraitement des déchets radioactifs sera abordée prioritairement lors de la révision de la loi sur l'énergie atomique, un abandon du retraitement est envisagé ainsi qu'un stockage définitif des déchets. Il a rappelé que le DETEC avait déjà entrepris la mise en place d'une agence nationale de sécurité avant les événements en question. Cette agence regroupera les organes fédéraux de surveillance et sera indépendante des autorités délivrant les autorisations. Une interpellation urgente Plattner (ps, BS) (Ip. 98.3222) a également été formulée à ce sujet au Conseil des Etats.⁵⁸

Erdöl und Erdgas

MOTION
DATUM: 20.12.1995
LIONEL EPERON

Attirant l'attention sur le fait que la pollution atmosphérique reste excessive en Suisse et que le gaz naturel constitue un carburant de substitution dont l'utilisation entraîne une pollution globale inférieure à celle de l'essence ou du diesel, le député libéral neuchâtelois Jean Cavadini a soumis au Conseil des Etats **une motion visant à inciter financièrement l'achat et l'utilisation de véhicules fonctionnant au gaz naturel**. Pour ce faire, le motionnaire a invité le Conseil fédéral à proposer une révision de la loi sur le tarif des douanes afin que pendant dix ans le gaz naturel utilisé dans les moteurs soit soumis aux mêmes droits de douane que le gaz utilisé à des fins de chauffage. Bien que le Conseil fédéral ait proposé de rejeter la motion, la Chambre haute l'a néanmoins transmise sous la forme moins contraignante du postulat.⁵⁹

1) BO CE, 1992, p. 1109 s.; BO CN, 1992, p. 1428 s.

2) AB NR, 2018, S.304 ff.; AZ, BaZ, SGT, TA, 9.3.18

3) Délib. Ass. féd., 1990, IV, p. 130; Délib. Ass. féd., 1990, IV, p. 134; Délib. Ass. féd., 1990, IV, p. 137; Délib. Ass. féd., 1990, IV, p. 149; Délib. Ass. féd., 1990, IV, p. 57 s.; Délib. Ass. féd., 1990, IV, p. 58; Délib. Ass. féd., 1990, IV, p. 62 s.

4) BO CN, 1996, p. 1198

5) BO CN, 1997, p. 531 ss.

6) BO CN, 1998, p. 2203; BO CN, 1998, p. 740 s.

7) AB SR, 2006, S. 907; AB NR, 2005, S. 452 und 1974.

8) BO CN, 2007, p. 503; BO CN, 2007, p. 503 (motions radicales) et 504 (motion Keller); BO CN, 2007, p. 504

9) BO CN, 2007, p. 501 (Heim, Po. 06.3452); BO CN, 2007, p. 503; CEATE-CE, Communiqué de presse, 23.11.07 (retrait motion).

10) BO CN, 2007, p. 498 (Heim, Po. 05.3703); BO CN, 2007, p. 498 (postulat Heim) et 500 (motion Donzé); BO CN, 2007, p. 500

11) BO CN, 2006, p. 1115; BO CE, 2007, p. 616.; BO CN, 2007, p. 1543 s.

- 12) BO CE, 2007, p. 618 ss.; BO CE, 2007, p. 618 ss.; BO CN, 2007, p. 1559 ss.; (Sommaruga, Mo. 07.3169)
- 13) BO CE, 2007, p. 256 et BO CN, 2007, p. 781 s. ; BO CN, 2007, p. 1513 ; BO CN, 2007, p. 1515 ; BO CN, 2007, p. 505
- 14) BO CE, 2008, p. 138 s.; BO CN, 2008, p. 558 s. ; presse du 28.5.08.
- 15) BO CE, 2008, p. 137 s. ; BO CN, 2008, p. 553 s.; BO CE, 2008, p. 140
- 16) BO CN, 2008, p. 1749 ; BO CN, 2008, p. 560; BO CN, 2008, p. 560 et 1749; BO CE, 2008, p. 139 s. et 1010 s.
- 17) BO CE, 2008, p. 129 ss. et 1012 s.; BO CN, 2008, p. 556 s.; BO CN, 2008, p. 1068 s. (Teuscher, lv. Pa. 07.411)
- 18) BO CN, 2008, 558; BO CE, 2008, p. 1011 s.; BO CN, 2008, p. 551 s.
- 19) BO CE, 2008, p. 468 ss., 686 s., 1013 ss. et Annexes III, p. 62 ss.
- 20) BO CN, 2009, p. 549 s.
- 21) BO CN, 2009, p. 1355 ss.; presse du 9.9.09.
- 22) BO CN, 2009, 1233; BO CN, 2009, p. 1233 ss.; BO CE, 2009, p. 263 s.
- 23) BO CN, 2009, p. 1284; BO CE, 2009, p. 1281 ss.
- 24) BO CE, 2010, p. 441.
- 25) BO CN, 2010, p. 1122; BO CE, 2010, p. 961.
- 26) FF, 2010, p. 6769; presse du 21.10.10.
- 27) BO CN, 2010, p. 1989.
- 28) BO CN, 2011, p. 1053
- 29) BO CN, 2011, p. 1509.
- 30) BO CN, 2011, p. 1505.
- 31) BO CN, 2011, p. 1051; BO CE, 2011, p. 990.
- 32) BO CN, 2011, p. 1053; BO CE, 2011, p. 984.
- 33) BO CN, 2011, p. 1048; BO CE, 2011, p. 991.
- 34) BO CN, 2011, p. 1017; BO CE, 2011, p. 995; Presse du 9.6.11; SGT 11.6.11.
- 35) BO CN, 2011, p. 1048; BO CE, 2011, p. 991.
- 36) BO CN, 2011, p. 61 s.; BO CE, 2011, p. 932 s.
- 37) BO CN, 2012, p. 1613; NZZ, 25.4 et 25.9.12.
- 38) BO CN, 2012, p. 1792.
- 39) BO CN, 2012, p. 964 s.; BO CE, 2012, p. 1249.
- 40) BO CE, 2013, p. 393 s.
- 41) BO CE, 2013, p. 553 ss.
- 42) Informationen des UVEK zur Öffnung des Strommarktes; Medienmitteilung UREK-NR vom 31.10.17; NZZ, 12.10., 27.10., 28.10.17; WoZ, 9.11.17; CdT, 28.11.17; TA, 15.12.17; NZZ, 21.12.17
- 43) AB SR, 2018, S.83 ff.
- 44) AB NR, 2018, S. 304; Medienmitteilung UREK-NR vom 31.10.17
- 45) AB NR, 2018, S.1235 ff.; Bericht UREK-NR vom 19.6.18; lp, 14.3501; AZ, 21.12.17; TA, 6.3.18; BaZ, 23.3.18; AZ, 12.9.18; BaZ, 13.9.18
- 46) AB SR, 2018, S. 991 ff.; Kommissionsbericht WAK-SR vom 1.11.18; Medienmitteilung WAK-SR vom 5.7.13
- 47) AB NR, 2019, S. 836 f.
- 48) AB SR, 2019, S.1078f.; Bericht UREK-SR vom 10.10.19
- 49) AB NR, 2019, S.2150; Bericht UREK-NR vom 29.10.19
- 50) BO CE, 1992, p. 402 ss.
- 51) BO CN, 1992, p. 2627 ss.
- 52) BO CE, 1992, p. 1251 ss.; BO CN, 1992, p. 2744 s.; BO CN, 1992, p. 2745 ss.; NF, 16.12.92; BÜZ, 18.12.92.
- 53) BO CE, 1993, p. 533
- 54) BO CN, 1991, p. 1337 s.; BO CN, 1991, p. 2100 ss.; SGT, 26.11.91.
- 55) BO CE, 1992, p. 400 ss.; Bund et SGT, 10.6.92.
- 56) BO CE, 1997, p. 259 ss.
- 57) BO CN, 1998, p. 739 s.
- 58) BO CE, 1998, p. 713 ss.; BO CN, 1998, p. 2191 s.
- 59) BO CE, 1995, p. 1275 ss.